À propos de l'Investiture

Beaucoup d'entre vous ont sûrement remarqué la photo de la cérémonie d'investiture à Naples parue dans la Newsletter n° 67 et reprise ici. Cette photo me donne l'occasion de répéter une fois de plus que le rôle de « l'épée » n'a pas disparu du Rituel, mais que nous le retrouvons dans la Veillée de prière au moment où les candidats sont invités à recevoir leurs symboles : pour les Dames, le « Vase des huiles parfumées » et, pour les Chevaliers, les « Éperons » et, précisément, « l'Épée ».

« L'Épée », au moment où elle est présentée au candidat-Chevalier, doit être prise en main et portée à hauteur du front, et tenue ainsi pendant quelques secondes. Le candidat pourra, à ce moment-là, réfléchir au sens de ce symbole qui est celui de son engagement au service de la vérité, de la justice et de la loyauté, de véritables vertus chevaleresques. De cette façon, non seulement la valeur symbolique ne disparaît pas, mais elle est intégrée à l'*esprit* de l'Ordre, puisque notre Ordre est lié au Mystère de la Passion, de la Mort et de la Résurrection du Seigneur ; la « Croix de procession », posée sur l'épaule du nouveau Chevalier ou de la nouvelle Dame, est donc l'instrument le plus approprié pour l'Investiture.

Je voudrais ajouter une dernière remarque qui me semble importante : tandis que « l'Épée » reste dans le champ du symbole (avec des significations discutées), la Croix, en tant que *sacramentum fidei* (lien de la foi), est liée au mystère de la mort de Jésus ; donc la Croix, de *patibilum* (instrument pour les condamnés), devient *Signum salvificum* (signe de salut).

Maintenant, avec l'imposition sur l'épaule de ce *Signum salvificum* (la Croix de procession), la formule constitutive (« Je te constitue... »), la remise de la Croix (de cou) et du Manteau, le *novum* (la nouveauté) est réalisé, et le Chevalier et la Dame assument leur nouvelle et haute dignité.

Fernando Cardinal Filoni

(Janvier 2023)